

Renforcement de la propreté en ville

Le remplacement de la balayeuse municipale s'est imposé après plus de 20 ans de bons et loyaux services. Après réflexion et étude, la Ville a fait le choix d'externaliser le balayage des rues en confiant la prestation à une entreprise spécialisée. Cette option permet en effet de réduire les frais de façon conséquente.



Un nettoyage mensuel complet !

La campagne de nettoyage sera répartie sur 2 jours, le 1^{er} pour le centre ville et le second pour les extérieurs : la coopération de tous les habitants est essentielle dans son bon déroulement (voir ci-dessous).

Le contrat souscrit à la suite de l'appel à concurrence, remporté par la société Sorelife, permet l'utilisation d'engins en parfait état de marche, au moment voulu, sans aucun coût

annexe. Deux processus différents sont prévus sur la balayeuse intervenant à Ribeauvillé : balayage et aspiration des rues non pavées et balayage simple des rues pavées pour préserver les joints. De plus, le désherbage se fait simultanément grâce à des balais spéciaux fixés à l'avant. Un engin plus petit est prévu par la société Sorelife pour les rues étroites tandis que la petite balayeuse autotractée des Services Techniques continuera à faire ses rotations quotidiennes dans les endroits difficiles d'accès.

Les siphons de rue aussi !

Le contrat prévoit également, deux fois par an, dont une avant les épisodes orageux de l'été, le curage de la totalité des 800 siphons de rue qui recueillent les eaux de pluie et de ruissellement sur l'ensemble de la ville. La prochaine campagne aura lieu avant la fin du mois de juin. Opération importante, le curage des siphons permet d'une part de favoriser un écoulement optimal en cas d'épisodes orageux, et d'autre part d'éliminer le sable accumulé qui, entraîné par la pluie, perturbe le bon fonctionnement de la station d'épuration.

Balayer devant sa porte : tout le monde s'y (re)met ! ... les lundi et mardi suivant chaque 1^{er} dimanche du mois

Rappelons que l'Arrêté Municipal du 16 mai 1973* est toujours en vigueur ! C'est donc le moment de reprendre les bonnes habitudes une fois par mois, avant chaque passage de la balayeuse. Comme elle ne grimpe pas sur les trottoirs ou ne peut s'approcher trop près des façades, il conviendra donc de balayer les salissures vers le caniveau la veille au soir. Inutile de les ramasser, la machine s'en charge ! Pensez

aussi à enlever tout ce qui pourrait gêner son passage (voitures, poubelles,...) et à solliciter votre voisinage en cas d'absence.



** Imposant à chaque propriétaire ou locataire le nettoyage de la voie publique, sans oublier l'arrachage des mauvaises herbes, devant leurs immeubles et jusqu'à l'axe de la rue tous les mercredis et samedis.*

2011 : le calendrier du balayage mensuel

(à partir de 6h du matin et suivant la météo du jour)

4 et 5 juillet **3 et 4 octobre**
8 et 9 août **7 et 8 novembre**
5 et 6 septembre **5 et 6 décembre**

Les dates de chaque passage seront annoncées dans la presse locale et sur notre site Internet quelques jours à l'avance.